



## MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA

---

### AVIS PUBLIC

#### EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Lors d'une séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 11 février 2016, le Conseil municipal de La Macaza a adopté le **Règlement numéro 2016-105 décrétant les taux variés de taxes foncières, de tarifs pour services municipaux, pour l'exercice financier 2016.**

Que ce règlement est actuellement déposé au bureau municipal situé au 53, rue des Pionniers, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures d'ouverture du bureau.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

**DONNÉ À LA MACAZA CE 12<sup>e</sup> JOUR DE FÉVRIER 2016**

La directrice générale adjointe

Josée Paulin

---

Règlement numéro 2016-105

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Josée Paulin, directrice générale adjointe de la municipalité de LA MACAZA, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits suivants : panneaux à l'extérieur de l'Hôtel de Ville et à l'église, entre 10 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 12<sup>e</sup> jour de février 2016.

La directrice générale adjointe

Signé : *Josée Paulin*

Josée Paulin